



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 14 janvier 2026 à 19 h 05
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5
Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, directrice générale adjointe et trésorière
Me Alexis Desgagné Hébert, greffier adjoint
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et mesures d'urgence

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

202601-026 2.1

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2026 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2026
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Aucun

- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Adoption du budget 2026
 - 5.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028
 - 6. RÉGLEMENT**
 - 6.1 Aucun
 - 7. CONTRAT**
 - 7.1 Aucun
 - 8. PERSONNEL**
 - 8.1 Aucun
 - 9. AIDE À DES ORGANISMES**
 - 9.1 Aucun
 - 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
 - 11. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 11.1 Aucun
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT DES SERVICES	5.
ADOPTION DU BUDGET 2026	
202601-027	5.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de budget pour l'année 2026 au montant de 71 845 000 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2026 pour un montant de 71 845 000 \$ tel que déposé.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget par le biais de ses communications citoyennes ainsi qu'en accompagnement des comptes de taxes de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028	
202601-028	5.2

Considérant l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLQR c. 19).

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 par le biais de ses communications citoyennes ainsi qu'en accompagnement des comptes de taxes de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 19 h 29 Fin : 19 h 29

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202601-029

13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

De lever la séance à 19 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

ALEXIS DESGAGNÉ HÉBERT
Greffier adjoint
